

CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 02 51 50 45 45
Fax : 02 51 50 45 46
Email : mairie-de-doix@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 Mai 2019



Date de convocation : 14 Mai 2019

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, RONCIN Sophie, THIBAUD Sébastien.

EXCUSÉS : BERLAND Guillaume, BONNET Franck, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, SERVANT Bernard, TOMBU Catherine.

Secrétaire de séance : CHOLLET Corinne

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour :

- Changement des horaires de l'école du site de Fontaines pour la rentrée de septembre 2019.
- Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 Avril 2019.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance à intervenir avec l'entreprise VENANT pour le lot 1 du marché de construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines : le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant, l'entreprise SARL BGSO Bâtiment sera de 500 € HT.
4. FIXE à 250 € l'indemnité de gardiennage des églises communales qui sera versée aux deux paroisses de la commune.
5. FIXE à l'unanimité les tarifs pour la cantine et la garderie pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :

TYPE DE PRESTATION	Année 2019/2020
Repas enfant	3,00 €
Repas enfant hors commune et hors RPI (public et privé)	3,65 €
Repas PAI	5,65 €
Repas enseignant ou adulte	5,05 €
Repas sans inscription préalable la veille d'un jour ouvrable avant 10h00	3,65 €
Pénalité retard de retour du dossier d'inscription	10,00 €

Garderie matin de 7h30 à 8h45	0,32 € par 1/4 d'heure
Garderie soir de 16h20 et jusqu'à 18h45	0,42 € par 1/4 d'heure
Quart d'heure supplémentaire hors heures d'ouverture matin et/ou soir (soit avant 7h30 et/ou après 18h45) en cas de besoin et sur demande à la Mairie.	1,90 € par ¼ d'heure
Après 18h45 sans avoir prévenu	5,10 € par ¼ d'heure

La garderie sera gratuite de 8h15 à 8h45 et de 16h15 à 16h45 pour les fratreries qui empruntent les navettes scolaires et uniquement celles-ci.

6. DECIDE d'adhérer au groupement de commandes Prévention-Sécurité à bons de commande comportant trois lots (Vérification des installations électriques et des éclairages de sécurité des ERP / Contrôle légionnelle / Maintenance et fourniture de défibrillateurs), à intervenir avec la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et les autres communes membres.
7. ACCEPTE le transfert de compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes. S'agissant de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », il est rappelé que celle-ci constitue une compétence distincte de la compétence « assainissement des eaux usées » et que son transfert à la Communauté de Communes n'est aujourd'hui pas envisagé.
8. PREND acte de la note d'information sur les redevances réalisée par l'Agence de l'eau.
9. DECIDE (une abstention : Mr Serge BIROT) de modifier les horaires de l'école de Fontaines, à compter de la rentrée de septembre 2019 comme suit :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h50 - 12h15 (au lieu de 12h05) et
13h45 - 16h15 (au lieu de 13h35)
Ces nouveaux horaires vont permettre la mise en place d'un deuxième service au restaurant scolaire de Fontaines.
10. DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activités pour un accroissement d'activités pour les espaces verts, d'une durée de 4 mois, sur le grade d'adjoint technique et pour 14h00 par semaine maximum, à compter du 1^{er} juin 2019, au 1^{er} échelon, Indice Brut 348, Indice majoré 326.

Fait à Doix lès Fontaines, le 28 Mai 2019
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

